

SOMMAIRE:

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Nomination - Detachement et avancements d'echelon

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
Presente par le Directeur du Personnel, VU le Decret n°68/PR/SGG du 27 Septembre 1965 portant formation du Gouvernement de la Republique du Dahomey ;
VU le Decret n°64-54/PC/SGG du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Aout 1959 portant statut general de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiee ;
VU le Decret n°59-218 du 15 Decembre 1959 portant modalites communes d'application du statut general de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifie ;
VU le Decret n°59-222 du 15 Decembre 1959 portant reglement sur la remuneration, les indemnites et avantages materiels divers alloues aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifie ;
VU le Decret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels des Travaux Publics de l'Etat ;
VU la decision n°17/MTP-TPT du 24 Janvier 1962 portant engagement de M. AGBOTON Fabien Paul en qualite d'Adjoint Technique auxiliaire des Travaux Publics ;
VU la demande d'integration dans le corps national des Adjoints Techniques des Travaux Publics, formulee par l'interesse,

LE CONTROLEUR FINANCIER,

C. MIDAHUEN.

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. AGBOTON Fabien Paul, Adjoint Technique auxiliaire des Travaux Publics, titulaire du diplome de l'Ecole des Travaux Publics de Bamako est, conformement aux dispositions de l'article 63 du decret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964, nomme dans le corps national des Adjoints Techniques, Conducteurs de Travaux et Geometres et reclasse aux grade, classe et echelon ci-apres, a compter du 1er Janvier 1961 en ce qui concerne l'anciennete et a compter du 1er Janvier 1964 en ce qui concerne la solde :

Table with 5 columns: Date d'engagement en qualite d'auxiliaire, Duree des services au 1er Janvier 1961, Grade, classe et echelon dans le corps national des Adjoints Techniques Conducteurs de Travaux et Geometres, Date d'effet, A.C., R.S.M. Row 1: 30 Octobre 1959, Ia 2m 1j, Adjoint Technique des Travaux Publics de 2eme classe, 1er echelon, I-I-1961, 9m10j, Néant

■ ■ ■
ARTICLE 2. - M. AGBOTON Fabien Paul est placé à compter du 1er Mars 1962 dans la position de détachement auprès de l'ASECNA.

ARTICLE 3. - Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon de M. AGBOTON Fabien Paul :
Adjoint Technique de 2^o classe, 2^o échelon 21-3-1962 AC épuis
Adjoint Technique de 2^o classe, 3^o échelon 21-3-1964

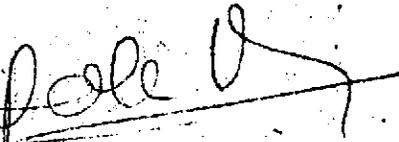
ARTICLE 4. - Les avancements constatés jusqu'au 31 Décembre 1963 ne donnent lieu à augmentation de traitement que pour compter du 1er Janvier 1964.

ARTICLE 5. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

COTONOU, le 2 NOVEMBRE 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et des
Affaires Sociales,

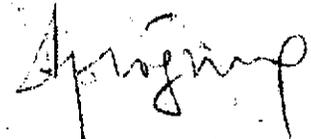

Théophile PAOLETTI.-



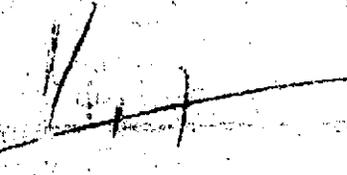
J. AHOMADEGBE-TOLETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

Le Ministre des Travaux
Publics, des Transports
et Télécommunications,



F. APLOGAN


M. LASSISSI

ORIGINAL
JORD
PCG
MFPTAS
MFAEP
MIPTT
DP
DFP
DGF
DB
DC
CF
Trésor
DI
Pensions
ASECNA
DTP
Intéressé

ARTICLE 6 - Le présent décret qui a effet à compter du I-I-1964 en ce qui concerne la solde, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

COTONOU, le 2 NOVEMBRE 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



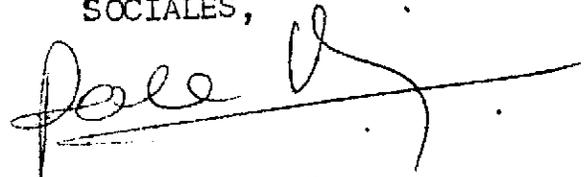
Justin AHOMADEGBE TOMETIN/

LE MINISTRE DES FINANCES et
DES AFFAIRES ECONOMIQUES



F. APLOGAN

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES
SOCIALES,



Th. PAOLETTI

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA CULTURE,



R. ADJOVI